

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	01.12.2013	13:20			
	Annule et remplace				

Auteur(s): Groupe socialiste		Lié à: ad 13.046
Titre: Budget de l'Etat pour 2014		
Contenu:		
COMPTE DE FONCTIONNEMENT		
Renforcement des programmes d'insertion		
Rubrique	Amendement	Solde
Amendement n° 1		
Service de l'action sociale (page 200)		
365337 Programmes d'insertion	+ 1 000 000	4 000 000
462355 Part communale, mesures d'insertion	+ 600 000	2 400 000
Amendement n° 2		
Service des communes (page 106)		
495000 Bonification budgétaire	+ 80 000	80 000
Fonds d'aide aux communes (page 204)		
395710 Attribution au service des communes	+ 80 000	80 000
480000 Prélèvement à la fortune du fonds	+ 80 000	80 000
Amendement n° 3		
Service des affaires culturelles (page 120)		
395743 Attribution au fonds encouragement culture et art	- 100 000	250 000
Fonds encouragement culture et art (page 208)		
480000 Prélèvement à la fortune du fonds	+ 100 000	370 000
495000 Bonification budgétaire	- 100 000	250 000
Amendement n° 4		
Service des contributions (page 94)		
395715 Attrib. fonds aide aux communes, péréquation verticale	- 200 000	800 000
Fonds d'aide aux communes (page 204)		
362801 Péréquation verticale	- 200 000	800 000
495715 Péréquation verticale	- 200 000	800 000
Motivation (facultatif):		
L'amendement n° 1 est compensé à hauteur de 380.000 francs par les amendements n°s 2-4. Les charges nettes augmentent de 20.000 francs mais respectent les valeurs limites du frein à l'endettement calculées dans le rapport de la commission.		

